

Fait à Brie Comte Robert,  
Le mardi 19 mars 2024

## ***Lettre d'engagement de la direction de l'EPLEFPA dans le cadre de la démarche qualité***

### **Présentation du contexte**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, précise l'obligation d'une certification qualité pour les organismes de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés. La certification Qualiformagri a été rendue obligatoire en 2019 par la DGER pour tout organisme de l'enseignement agricole public. Dans un contexte de fortes évolutions dans les domaines sociétal et réglementaire, le maintien dans une démarche qualité, pour le CFPPA-UFA et CFPPA Rungis du Campus Bougainville est une priorité. Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire aux différentes exigences réglementaires applicables selon le référentiel Qualiformagri.

Le référentiel Qualiformagri est structuré autour de 7 engagements de services qui portent sur des actions concourant au développement des compétences sur les centres CFPPA-UFA et CFPPA Rungis du Campus Bougainville :

- Les actions de formations courtes et continues (CFPPA)
- Les actions de formations par apprentissage (UFA)
- Les actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE)

Par cette obligation réglementaire de démarche qualité, le Campus souhaite :

- Améliorer la qualité de ses services et de son fonctionnement interne afin d'orienter de la meilleure manière possible les futurs bénéficiaires.
- Proposer une offre de formation adaptée à la demande sociale et professionnelle du territoire avec les partenaires (pôle emploi, missions locales, chambre d'agriculture, GAB, collectivités, entreprises, ...).
- Offrir aux bénéficiaires un accompagnement individualisé permettant la réalisation de leur projet en adéquation avec leur situation personnelle et leur irrégularité.
- Développer l'activité afin de répondre aux enjeux du territoire tout en gardant un équilibre financier.
- Maintenir notre dispositif de contrôle de la démarche qualité : audits internes et démontrer à nos bénéficiaires, partenaires notre progression

## Stratégie du Campus

Ces objectifs s'appuient sur le projet d'établissement, en cours de finalisation, à travers les axes stratégiques suivants :

- 1°) Renforcer les liens entre les différents entités et acteurs du Campus
- 2°) Améliorer notre rayonnement et notre attractivité
  - i) Promouvoir les formations et mettre en avant les compétences du Campus
  - ii) Améliorer l'accès et les conditions de vie des usagers
- 4°) Mettre en œuvre une pédagogie innovante pour la réussite des apprenants
  - i) Être au plus prêt du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité

Afin de répondre à ces objectifs, le Campus s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires :

- Maintenir le niveau de compétences de l'ensemble de l'équipe.
- Mettre à disposition les moyens humains nécessaires.
- Mettre à disposition les moyens matériels nécessaires (plateaux techniques, informatique, ...).

Pour mettre en œuvre la certification, le Campus a désigné un référent qualité (Madame Sylviane LICYR) placé sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, des Directeurs des centres CFPPA.

L'engagement qualité du Campus ne peut s'accomplir qu'avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel.

La Direction s'engage à réviser, au besoin, cet engagement et en cas de changement, sera présenté au Conseil d'Administration pour approbation.

Le Directeur de l'EPLEFPA,

Monsieur Rémi PROT

